



MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
📠 02 97 93 06 67

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

4 juillet 2019

Date de convocation du conseil municipal : **27 juin 2019**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Présents : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Didier BOURNE, Delphine MAINGUY, Odile SANTIER, Guy GICQUEL, Magalie GUILLEMAUD, Solène LE MOING, Nadège DEMOLLIENS, Bernard HALLIER, Sylvie BEAUJEAN, Viviane LEBORGNE, Françoise ARNOLDO.

Absent(e)s excusé(e)s : Maud GAVAUD donne pouvoir à Didier BOURNE, Yannick MONNIER donne pouvoir à Delphine MAINGUY, Danielle GUILLAUME donne pouvoir à Odile SANTIER, Sébastien LE RAY donne pouvoir à Patrice LAMEUL, Alain PUISSANT donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.

Absent : Laurent RICHARD-PARPAILLON

Secrétaire : Nadège DEMOLLIENS

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 23 mai 2019,
- 2 Présentation du Bilan du service restaurant scolaire
- 3 Présentation du Bilan social
- 4 Approbation du rapport annuel et du compte d'affermage 2018 du service d'assainissement, SAUR
- 5 Modification du plan de financement de la Maison de l'enfance
- 6 Modification du plan de financement du réaménagement de la rue des Rosiers
- 7 Lancement du Marché de travaux du réaménagement de la rue des Rosiers et des Aménagements extérieurs Maison de l'enfance
- 8 Lancement du Marché pour les travaux de voiries
- 9 Demande de subvention au Département du Morbihan pour l'entretien de voirie hors agglomération année 2019
- 10 Effacement des réseaux rue du Barrage
- 11 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations,
- 12 Questions diverses.

1) Approbation du compte rendu de séance du 23 mai 2019

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 23 mai 2019.

➔ Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu de la séance du 23 mai 2019

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2) Présentation du Bilan 2018-2019 du service restaurant scolaire

Dépenses	2017-2018	2018-2019	
salaires et charges	26 847.54 €	33 091.55 €	
Alimentation	48 815.85 €	49 361.93 €	
Chauffage	5 509.22 €	4 993.42 €	
Entretien divers	1 798.36 €	1 843.48 €	
consommations diverses	2 545.66 €	1 784.79 €	
analyses laboratoire	200.04 €	204.04 €	variation
dépenses totales	85 716.67 €	91 279.21 €	+ 6%
Coût de revient du repas	5.18 €	5.54 €	+ 7%

Recettes	2017-2018	2018-2019	Variation
facturation repas scolaires	55 923.85 €	55 663.20 €	- 0.47%
Nombre de repas	16535	16467	- 0.41%

Bilan	Année 2018-2019
déficit total	35 616.01 €
déficit par repas	2.16 €

➔ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

3) Présentation du Bilan social,

Présentation des éléments importants du Bilan social 2018 en annexe.

➔ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

4) Approbation du rapport annuel, et du compte d'affermage 2018 du service d'assainissement, SAUR,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu le contrat d'affermage « assainissement collectif » avec la société SAUR renouvelé le 1er janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2024.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du rapport annuel et du compte d'affermage 2018

Vu le rapport annuel dont les grandes lignes peuvent se résumer comme ci-dessous :

COMPTE AFFERMAGE 2018

DESIGNATION DES OPERATIONS	Nombre en m3	Montant surtaxe	Montant recette fermière
<i>Abonnements</i>		4 439.01	13 234.88
<i>M3 consommés</i>	21 845	8 378.72	27 908.41
<i>Communaux</i>	540	194.57	689.60
Consommation	22 385	8 573.29	28 598.01
TOTAL DES EMISSIONS	22 385	13 012.30€	41 832.89€
Nombre de branchements au 31/12/2018 : 376			
<i>Reprises impayés antérieurs</i>		1 280.79	
<i>Valeurs impayés en cours</i>		- 1 164.12	
<i>Créances irrécouvrables</i>		- 64.18	
RESULTATS GENERAUX	22 385	13 064.79€	41 832.89€

Montant revenant à la collectivité : 13 064.79€

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport annuel du délégataire assainissement collectif 2018 SAUR,
- d'approuver de compte d'affermage 2018 SAUR,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le rapport annuel du délégataire assainissement collectif 2018 SAUR,**
- **d'approuver de compte d'affermage 2018 SAUR,**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

5) Modification du plan de financement de la Maison de l'enfance

DEPENSES Bases et Options	Montant HT	RESSOURCES	MONTANT
LOT N°1 TERRASSEMENT– VRD	49.543.90€	État – DETR 2018 (35% de 300.000€)	105.000,00€
LOT N°2 PAYSAGE	17.240.43€		
LOT N°3 GROS OEUVRE	139.949.49€	Contrat de partenariat Région/État	200.000,00€
LOT N°4 CHARPENTE METALLIQUE	70.306.00€	Département – PST 2018 (25% de 500.000€)	125.000,00€
LOT N°5 CHARPENTE PLAFOND BOIS	36.622.04€	Département – PST 2019 2ème tranche (30% 243.081€)	72.924,30€
LOT N°6 ETANCHEITE	38.911.51€	CAF	22.915,00€
LOT N°7 MENUISERIES EXTERIEURES	72.004.27€	Total aides publiques	525.839.30€
LOT N°8 MENUISERIES INTERIEURES	38.987.00€		
LOT N°9 CLOISONS SECHES-DOUBLAGES- FAUX PLAFONDS-ISOLATION	41.665.66€		
LOT N°10 REVETEMENTS DE SOLS	34.679.47€		
LOT N°11 PEINTURE	14.000.00€		
LOT N°12 CHAUFFAGE-PLOMBERIE SANITAIRES-VENTILATION	58.195.28€		
LOT N°13 ELECTRICITE-COURANTS FORTS- COURANTS FAIBLES	29.500.00€		
TOTAL TRAVAUX BASE ET OPTIONS HT	641.605.05€	Autofinancement	77.568.63€
BRANCHEMENT EAUX POTABLE	1.470.19€	Prêt Organismes bancaires	200.000.00€
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	2.413.06€	Prêt CAF	68.745,00€
EFFACEMENT DES RESEAUX	20.559.00€	Prêt MSA	100.000.00€
TOTAL BRANCHEMENTS RESEAUX HT	24.442.25€	Total Autofinancement	446.313.63€
Honoraires Maîtrise d'œuvre	63.450.07€		
Contrôle technique, SPS	5.302.00€		
Assurance	5.569.42€		
TOTAL PRESTATIONS HT	74.321.49€		
LOT N°1 Terrassement-voirie-revêtements- clôtures	52.281.50€		
LOT N°2 Réseau d'eaux pluviales	3.175.00€		
LOT N°3 Aménagements paysagers	14.302.15€		
TOTAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS	69.758.65€		
COUT TOTAL HT	810.127.44€		
TVA 20%	162.025.49€		
COUT TOTAL TTC	972.152.93€	COUT TOTAL TTC	972.152.93€

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le plan de financement prévisionnel
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

6) Modification du plan de financement du réaménagement de la rue des Rosiers

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
LOT N°1 – Terrassement – Voirie – Revêtement	57 785.00 €	Département PST 2019 30% de 89 395.00€	26 818.50 €
LOT N°2 – Réseau d’eaux pluviales	27 295.00 €	Répartition des amendes de police 20% de 55.000.00€	11 000.00 €
LOT N°3 – Aménagement paysagers	4 912.21 €		
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	89 992.21 €	TOTAL AIDES PUBLIQUES	37 818.50 €
Honoraires Maîtrise d’œuvre	6 200.00 €	Autofinancement	77 612. 15 €
TOTAL PRESTATIONS HT	6 200.00 €	TOTAL AUTOFINANCEMENT	77 612. 15 €
COUT TOTAL HT	96 192.21 €		
TVA 20%	19 238.44 €		
COUT TOTAL TTC	115 430.65 €	COUT TOTAL TTC	115 430. 65 €

- Le Maire propose au Conseil Municipal :
- de valider le plan de financement prévisionnel
 - de l’autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l’unanimité :

- de valider le plan de financement prévisionnel
- de l’autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7) Lancement du Marché de travaux Réaménagement de la rue des Rosiers et Aménagements extérieurs Maison de l’enfance

AMENAGEMENTS EXTERIEURS MAISON DE L’ENFANCE	TOTAL HT
LOT N°1 Terrassement-voirie-revêtements	52.281.50€
LOT N°2 Réseau d’eaux pluviales	3.175.00€
LOT N°3 Aménagements paysagers	14.302.15€
TOTAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS MAISON DE L’ENFANCE	69.758.65€
REAMENAGEMENT DE LA RUE DES ROSIERS	
LOT N°1 Terrassement-voirie-revêtements	57 785.00 €
LOT N°2 Réseau d’eaux pluviales	27 295.00 €
LOT N°3 Aménagements paysagers	4 912.21 €
TOTAL REAMENAGEMENT DE LA RUE DES ROSIERS	89 992.21 €
TOTAL HT	159 750.86 €
TVA 20%	31 950.17 €
TOTAL TTC	191 701.03 €

- Le Maire propose au Conseil Municipal :
- de valider le marché présenté ci-dessus
 - de l’autoriser à lancer le marché de travaux tel que présenté ci-dessus
 - de l’autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le marché présenté ci-dessus
- de l'autoriser à lancer le marché de travaux tel que présenté ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

8) Lancement du Marché pour les travaux de voirie 2019

Suite à la commission travaux du 26 juin dernier, Il a été programmé des travaux d'entretien sur 1.41km de voirie communale hors agglomération pour 2019 :

- route des Rubans (entre Lesvran et La Rosaie) 0.85km	:	23 090.00€ HT
- route du Freique (à l'intérieur du village) 0.50km	:	23 552.50€ HT
- carrefour de kernoul 0.06km	:	<u>6 420.00€ HT</u>
TOTAL	:	53 062.50€ HT

Le montant du Point à temps automatique (PATA) est estimé à 12 750.00€ HT, pour l'année 2019.

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider le choix de ces routes
- de l'autoriser à lancer le marché de travaux tel que présenté ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le choix de ces routes
- de l'autoriser à lancer le marché de travaux tel que présenté ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

9) Demande de subvention au Département du Morbihan pour l'entretien de voirie hors agglomération sur voies communales

Suite à la programmation des travaux d'entretien sur 1.41 km de voirie hors agglomérations pour 2019 :

- route des Rubans (entre Lesvran et La Rosaie) 0.85km	:	23 090.00€ HT
- route du Freique (à l'intérieur du village) 0.50km	:	23 552.50€ HT
- carrefour de kernoul 0.06km	:	<u>6 420.00€ HT</u>
TOTAL	:	53 062.50€ HT

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention Entretien de voirie hors agglomération. Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 15000 € HT par Km de voirie, Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2019 tenant compte de la densité de population et du potentiel financier est de 40% du montant HT des travaux subventionnables.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
route des Rubans (entre Lesvran et La Rosaie)	23 090.00€	Département du Morbihan Entretien de voirie hors agglomération	21 150.00€
route du Freique (à l'intérieur du village)	23 552.50€	Autofinancement Commune de Loyat	31 912.50€
carrefour de kernoul	6 420.00€		
TOTAL	53 062.50€	TOTAL	53 062.50€

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter le Département du Morbihan pour une subvention Entretien de la voirie hors agglomération au titre de l'année 2019 d'un montant de 21 150.00€
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter le Département du Morbihan pour une subvention Entretien de la voirie hors agglomération au titre de l'année 2019 d'un montant de 21 150.00€**
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

10) Effacement des réseaux rue du Barrage

Morbihan Énergies a établi une estimation sommaire sur la base de coûts moyens et sous réserve des résultats des études de détails pour l'effacement des réseaux rue du barrage :

- réseaux électriques,
- réseaux éclairage public 2 points lumineux
- des infrastructures télécom.

Le Montant total prévisionnel des travaux s'élève à 27 709.00€ HT

Le Montant estimatif total à la charge de la commune pour les travaux est de 13 854.00€ HT

La TVA pour la partie récupérable par la commune à rajouter à l'estimation sommaire s'élève à 2 772.00€

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider l'effacement des réseaux rue du barrage,
- de valider les estimations sommaires de Morbihan Énergies présentées ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de valider l'effacement des réseaux rue du barrage,**
- **de valider les estimations sommaires de Morbihan Énergies présentées ci-dessus**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11) Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations

- Pro-cuisine, Ploemel : marmite à gaz 100L salle cuisine salle polyvalente : 3 840.00€ HT

➔ **Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance**

Informations :

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 19 septembre 2019 à 20H

Fin de séance : 22H20